Diffusion le :	Procès-verbal **Conseil de la Vie Sociale** DU 30/06/2022	
Réalisé par : L. Mischler		

Personnes présentes :

- ✓ Président : Mr Texier,
- ✓ Représentants des familles : Mr Texier,
- ✓ Représentantes du CODERPA : Mme Bénétreau
- ✓ Représentants du Conseil d'administration : Mr Pierre
- ✓ Représentants des résidents : Mr Gaborieau, Mr Fuzeau assistés par Mme Erissé, animatrice.
- ✓ Représentants de l'établissement : Me Humeau et Mr Mischler (directeur)
- ✓ Représentante du personnel : Mme Clémot
- ✓ Représentante de l'équipe médico-soignante : Mme Cantin, infirmière coordinatrice

Excusés :

- ✓ Représentant du village-résidence : M. Violleau
- ✓ Représentant des résidents : Mme Mayet, M. Chausseray

Début de la séance : 15 h00

En préambule, le Directeur indique que le CVS n'a pu se réunir physiquement qu'une fois depuis le 1er janvier2020.

1. Présentation de l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) au titre de l'exercice 2021

Le Directeur présente le rapport financier pour l'exercice 2021.
Le rapport de présentation a été adressé avant la séance aux membres du Conseil. Le Directeur présente l'état réalisé des recettes et des dépenses. Ce rapport a été réalisé en concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable de la trésorerie hospitalière des Deux-Sèvres.

L'ERRD 2021 a été préparé par la responsable des finances et le Directeur.

Le compte de résultats consolidés de l'établissement présente un résultat déficitaire de 71 735,70 €. Cet exercice a été fortement impacté par la crise sanitaire (surcoûts et pertes de recettes) et les mesures de revalorisation salariales en partie compensées par l'ARS.

Le compte de résultat principal présente un résultat déficitaire de 73 857,57 €.

- La section hébergement présente un résultat déficitaire de 116 200,84€,
- La section dépendance présente un résultat déficitaire de 15 619,60 €,
- La section soins présente un résultat excédentaire de 57 962,87 €.

RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes du groupe 1 du budget principal sont en baisse pour la section Hébergement en lien avec une baisse du taux d'occupation. L'impact de la perte d'activité a été réduit par la compensation des mesures salariales. 95 343,78 € ont été transférés de la section soins vers la section hébergement.

Concernant la section dépendance, les recettes sont en augmentation. La convergence tarifaire se poursuit et se traduit par une augmentation de 966,22 €. La compensation du complément de traitement indiciaire, de la prime Grand Âge et des revalorisations salariales, transférée depuis la section soins représente 69 282,05 €. Les pertes de recettes en lien avec le ticket modérateur sont de 7 018,98 €, en lien avec la facturation du GIR 5-6 de 8 367,22 €.

Concernant la Section soins, les recettes sont en augmentation, l'actualisation de la dotation entraîne une augmentation de 14 748,98 € et la convergence positive une augmentation de 5636 €. Les compensations des mesures salariales, à répartir entre les différentes sections représentent :

- 280 788,26 € pour le Complément de traitement indiciaire,
- 32 309 € pour la Prime Grand Âge,
- 2701 € pour la revalorisation des grilles indiciaires.

Les recettes du groupe 2 du budget principal évoluent :

- Pour la section Hébergement en hausse en lien avec la subvention perçue suite à un appel à candidature de l'agence Régionale de Santé concernant des actions de prévention de la perte d'autonomie en EHPAD et la reprise à un niveau supérieur à 2020 des repas à destination des cantines scolaires de la commune.

Concernant les recettes du groupe 3 de la section hébergement, des reprises de provision d'un montant de 35 342,40 € ont été réalisées :

- 1 030 € correspondant à la compensation des jours de CET des agents partis en retraite en 2021,
- 5 000€ correspondant à la libération d'une provision sans objet réalisée en 2016,
- 5 033 € correspondant à la compensation des charges d'amortissements liées aux travaux,
- 20 000 € correspondant à la libération d'une provision constituée pour la compensation de charges en lien avec la CNRACL devenue sans objet,
- 505 € correspondant à la reprise du don effectué par l'amicale au moment de la dissolution de l'association affectés à l'achat de cadeaux pour les résidents,
- 1 674 € correspondant à la reprise en lien avec le groupe électrogène,
- 2 100 € correspondant à la reprise d'une subvention d'exploitation dédiée à l'achat de matériel de prévention de troubles musculosquelettiques.

Les recettes du budget principal sont en augmentation de 5.8% en comparaison à l'exercice 2020 et de 0.5% en comparaison au prévisions budgétaires réalisées pour l'année 2021.

DEPENSES DU BUDGET PRINCIPAL

Concernant le Groupe 1 :

- Les Dépenses d'énergies sont stables : 78142,88 € en 2020 – 78066 € en 2021 :

COÛTS ENERGIES			
Année	FIOUL	BOIS	ELECTRICITE
2020	25 178,16 €	13 848,98 €	265 920,00 €
2021	9 433,56 €	26 693,06 €	267 948,26 €
MIX ENERGETIQUE			
Année	FIOUL	BOIS	ELECTRICITE
2020	36,07%	35,13%	28,80%
2021	11,50%	60,91%	27,59%

- Les dépenses concernant le blanchissage du linge sont en augmentation,
- Les dépenses d'alimentation sont en augmentation de 4,1 % en lien avec les achats permettant de répondre à la loi EGALIM (Achats de viande et de produits laitiers locaux),
- Les dépenses de la section soins sont en augmentation de 62,5% en lien avec la crise sanitaire :
  - Achats de petit matériel,
  - Traitement des déchets d'activités de soins.

Concernant le Groupe 2 :

- Les dépenses concernant les intervenants extérieurs sont les suivantes :
  - 4 journées d'intérim IDE en 2021 : 1892,09 €
  - Mise à disposition de 0,3 ETP de diététicienne par le GIR 7 (+ 4,56 % en lien avec le CTI)
  - Il n'a pas été recruté de médecin coordonnateur en 2021
  - Le budget global des interventions extérieurs est en augmentation en lien avec un niveau d'intervention supérieur à 2020 (bouclier sanitaire) : + 12,51 %

- Les dépenses concernant le personnel salarié sont en augmentation :
  - + 260 886,87 € en 2021 en lien avec :
    - Le complément de traitement indiciaire en année pleine et les renforts COVID,
    - Les revalorisations des grilles indiciaires IDE et AS,
    - Le renforcement de l'équipe hotellière (+1,8 ETP),
    - Le coût du dispositif IDE de nuit, financé par l'ARS : 57 758,77 €.

Les dépenses du groupe 2 sont en augmentation de 9,54 % en 2021.

Concernant le Groupe 3, l'évolution des dépenses est de + 0.93 %. Cette évolution est provoquée par l'augmentation des frais d'entretien du bâtiment (travaux d'étanchéité des toitures principalement) et des charges d'amortissement en lien avec l'augmentation du niveau d'investissement (75 861,78 € en 2020, 112 533,77 € en 2021). Cette augmentation a été contenue par la diminution des charges financières (100 396.21 € en 2020, 53 713,06 € en 2021) et la diminution de 11,3% de la prime d'assurance statutaire. La provision créée en 2021 en prévision du renouvellement de l'autocommutateur (23 500€) et l'affectation de 1914.61 € pour la couverture de créances irrécouvrables ont peu d'effet sur l'équilibre de ce groupe car elles sont compensées par la libération de deux provisions sans objet correspondant à un montant de 25 000€.

L'établissement a connu, début 2021, un important cluster COVID touchant 67 résidents et 12 agents. Cette importante crise a eu des conséquences immédiates mais également des conséquences portant sur la totalité de l'exercice 2021.

Des surcoûts ont été constatés et sont détaillés dans l'annexe 1 du rapport de gestion :

- 64 855 € en termes de ressources humaines,
- 23 499,61 € en termes d'achats et de prestations de services.

Cet épisode est également à l'origine d'une importante perte de recettes impactant les sections hébergement et dépendance. Durant le cluster, 13 résidents sont décédés. Il n'était pas possible de procéder à l'entrée rapide de 13 nouveaux résidents tout en veillant à maintenir un caractère bienveillant et humain lors de ces entrées. Afin de permettre à l'équipe de soins de se maintenir dans une dynamique collective de reconstruction et d'obtenir une connaissance suffisante des résidents accueillis, les entrées ont été étalées dans le temps. Plusieurs vagues de décès ont été constatées en 2021 et ont provoqué un allongement de cet étalement. Ce phénomène a provoqué des pertes de recettes à hauteur de 170 289 € sur la totalité de l'année.

Afin de compenser les coûts en lien avec la pandémie de COVID 19, l'établissement a perçu des crédits non reconductibles à hauteur de 136 966 € permettant de couvrir en partie les surcoûts en ressources humaines et les pertes de recettes et en totalité les achats et prestations de services mobilisés durant la crise. Le détail des compensations est présenté en annexe 2 du rapport de gestion.

Suite à la notification de ces crédits non reconductibles reçus en 2021, les charges suivantes n'ont pas fait l'objet d'un financement spécifique par l'ARS :

- 8 022.41 € de renfort de l'équipe d'hôtellerie et d'entretien des locaux jusqu'au mois de juin 2021,
- 718.11 € de rémunération du personnel ayant réalisé les tests,
- 6 020.15 € de coût RH relatif à l'accueil des visiteurs,
- 110 307 € de perte de recettes d'activité.

Le Directeur précise que des crédits non reconductibles de l'ARS ont été notifiés en mai 2022 en compensation des charges 2021 pour un montant de 83 179 €.

BUDGET DU VILLAGE RESIDENCE

Le budget du village résidence présente un résultat excédentaire de 1 658,01 €.

Des travaux de renouvellement d'équipement (chauffe-eau par exemple) et des travaux de renouvellement des façades ont été réalisés en 2021. Une provision d'un montant de 5 000€ a été réalisée afin de financer les travaux de voirie qui se dérouleront en 2022.

BUDGET DU CHAMP EN FERMAGE

Ce budget présente peu de mouvements. Le résultat comptable est excédentaire de 463,86 € en 2021.

Les investissements réalisés en 2021 sont les suivants :

- Mise en conformité des locaux de stockage des 3 étages 67 020.67 €
- Acquisition d'aide à la manutention, de matériel de soins et de lits médicalisés : 44 047.43 €
- Acquisition de matériel de cuisine (batteur-mélangeur et chariot Inox) : 2 253.66 €
- Régularisation de l'actif 2021 (facture préalablement acquittée) : -7 480.20 €
- Renouvellement de la monobrosse par une laveuse Nilfisk : 3 183.36 €
- 2 écrans PC : 999.98 €
- Renouvellement des plafonniers des chambres : 2 528.87 €

2. Budget 2022

En l'absence de réception de la notification concernant les crédits délégués par l'ARS, le budget 2022 n'a pu être présenté en séance.

3. Elections du CVS

Le Directeur indique que, suite à la parution du décret 2022-688 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation, des élections doivent être programmées afin de renouveler le conseil de vie sociale de l'établissement.

Le Directeur expose la composition minimale exigible :

- 2 représentants des personnes accompagnées,
- 1 représentant des professionnels employés par l'établissement,
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire,
- 1 représentant des familles,
- 1 représentant des représentants légaux,
- 1 représentant des bénévoles
- Le médecin coordonnateur,
- 1 représentant des membres de l'équipe médico-soignante

Le directeur indique que la composition ci-dessous sera mise en œuvre :

- 1 représentant de l'organisme gestionnaire,
- 1 représentant des représentants légaux,
- 1 représentant des bénévoles
- Le médecin coordonnateur,
- 1 représentant des membres de l'équipe médico-soignante

Le Conseil de vie sociale est interrogé sur le nombre de représentants des résidents et des familles ainsi que sur les modalités d'élections.

Après échange entre les membres du conseil, un accord est trouvé sur la composition suivante :

- Maintien de la participation de 3 résidents par CVS mais pas sans organisation d'élections. Les résidents se porteront volontaires lors de la préparation de la séance qui est réalisée avec l'animatrice.
- Organisation d'une communication auprès des résidents afin de savoir si des personnes sont intéressées afin d'occuper la présidence du conseil.
- Organisation d'une communication auprès des familles afin de recueillir les candidatures concernant les représentants des familles. Le nombre de représentants est fixé à 2 titulaires et 2 suppléants pour l'hébergement classique et 1 titulaire et 1 suppléant pour l'unité protégée.

Concernant les modalités d'élections, le conseil s'accorde sur l'organisation d'élections uniquement en cas de nombres de candidatures supérieurs au nombre de sièges à pourvoir.

Afin de maintenir une équité dans le déroulement des élections, chaque famille aura une voix par résident présent au sein de l'établissement. Il incombera donc aux familles de se mettre d'accord en cas d'élections. Si deux votes sont exprimés pour la famille d'un même résident, le vote sera considéré comme nul.

Le Directeur indique que l'appel à candidature sera réalisé courant juillet avec une date butoir positionnée mi-septembre. L'objectif est une première réunion du CVS courant octobre.

4. Questions diverses

Les résidents se sont réunis, le lundi 27 juin 15 septembre 2021 afin d'échanger sur les sujets qu'ils souhaitent évoquer au cours de ce conseil. Mme Erissé, animatrice, a coordonné cette rencontre et transmet les informations suivantes :

Le premier point abordé par les résidents concerne le service animation où la présence d'une personne ne parait pas suffisante. L'effectif actuel ne permet pas de respecter les horaires du début des activités et ne permet pas de répondre à toutes les demandes et de passer du temps dans chaque étage. Le Directeur indique que l'équipe est de retour à l'effectif habituel et que la seconde personne qui a été présente durant plusieurs mois a été initialement recrutée en service civique puis prolongée en tant que contractuelle en renfort durant la crise covid. Cette personne ayant un diplôme dans le domaine du travail social, elle a maintenant trouvé un emploi en accord avec sa qualification. Un nouveau service civique pourra être recruté lorsqu'une candidature se présentera.

Le remplacement de l'animatrice durant ces congés est également évoqué. Il est décrit un besoin d'activité située dans la salle d'animation afin de maintenir des temps de rencontre. Un résident présent insiste sur l'importance de pouvoir se regrouper et échanger ou discuter ensemble. Le Directeur précise que ce type d'activité est possible et il rappelle que la salle d'animation est à disposition des résidents même lorsque l'animatrice est absente.

Un échange a ensuite lieu en séance sur la réalisation de jeu de belote en salle d'animation. Deux points de vue sont présents. Le premier concerne la réalisation de partie de belote sur les paliers, le second sur la réalisation de ce jeu au sein de sa salle d'animation. Le Directeur indique que les deux possibilités sont ouvertes et qu'il convient à chaque groupe de joueurs de choisir son lieu de pratique.

Les résidents transmettent également un souhait de bénéficier de plus de sortie avec les bénévoles. L'animatrice précise qu'actuellement, le nombre de bénévoles est en diminution.

Lors de la préparation de cette réunion, les résidents ont également évoqué les difficultés de communication en lien avec le port du masque. Le Directeur indique que, pour le moment, le port du masque reste obligatoire pour les soignants dès que la distanciation sociale n'est pas possible afin de protéger les résidents.

Les horaires de visite en lien avec les mesures sanitaires actuelles sont évoqués. Actuellement, les résidents estiment que le créneau de 13h30 à 17h30 est un peu court. Ils demandent un élargissement de ce créneau. Différentes demandent sont évoquées, certaines personnes souhaitent que les visites soient possibles dès 11h et d'autres qu'elles se prolongent jusqu'à 18h30. D'autres personnes préfèrent ne pas être dérangées le matin. Le Directeur indique que les horaires de visite seront modifiés afin de permettre la présence des proches de 11h à 18h30. Il appartient ensuite à chaque résident de communiquer avec sa famille s'il ou elle ne souhaite pas être dérangé(e) le matin.

Les résidents indiquent également qu'avec le port du masque et l'arrivée de nouvelles personnes, il est parfois difficile de connaitre ou reconnaitre tout le monde, ils souhaiteraient que les prénoms soient indiqués de manière lisible sur les tenues. Le Directeur indique qu'un achat de badges peut être réalisé afin de répondre à cette demande.

Les résidents expriment un temps de réponse aux sonnettes qui est vécu comme long principalement le matin et la nuit. Ils indiquent qu'il y a un manque du personnel. Le Directeur indique que les ratios d'encadrement de l'établissement sont corrects et qu'il a conscience de cette difficulté. Celle-ci est d'ailleurs amplifiée par le fonctionnement de la centrale d'appel-malade qui affiche en priorité les appels urgents. L'appel est considéré comme urgent lorsque plusieurs appuis sont réalisés sur le bouton d'appel de la chambre en un temps court. Il arrive régulièrement que 1 ou 2 résidents ayant des troubles cognitifs maintiennent l'appui sur la sonnette ce qui empêche les soignants de prendre connaissance des autres appels. Les résidents évoquent la possibilité d'avoir des systèmes d'appel du type bracelet ou collier. Le Directeur précise que des études sont en cours afin de renouveler la centrale d'appel-malade et que ce type de dispositif pourra être envisagé.

Un débat a lieu en séance sur l'appel des résidents par leur prénom. Le Directeur indique que la règle reste l'appel par M. ou Mme suivi du nom de famille et l'utilisation du vouvoiement. Toutefois, lorsqu'un soignant connait un résident préalablement à son entrée ou dans le cas de troubles cognitifs importants, le prénom peut être utilisé soit avec l'accord du résident soit après validation en équipe pluridisciplinaire.

Un résident évoque, lors de la préparation de cette séance, de la part d'un membre du personnel, une communication irrespectueuse et indique que les résidents peuvent parfois également être irrespectueux. Le Directeur indique que ces éléments doivent lui être remontés rapidement afin qu'une analyse de la situation et un recadrage puissent être réalisés si nécessaires.

Les résidents indiquent que certains membres du personnel, qu'ils estiment peu nombreux, ne paraissent pas suffisamment compétents. Le Directeur indique que les nouveaux arrivants sont suivis et qu'en cas de difficultés des actions sont mises en œuvre. Des difficultés sont observées concernant le recrutement du personnel de soin. Une attention particulière est portée lors de l'embauche mais l'établissement est de plus en plus confronté à des postulants sans expérience.

Concernant les repas, les résidents sont satisfaits de la qualité des repas et précisent que le plat de remplacement est indispensable. Ils indiquent que les repas sont servis rapidement et souhaiteraient bénéficier de plus de temps. Le Directeur indique que ce point sera revu avec l'infirmière coordinatrice et l'équipe de soins. Les résidents sont satisfaits des espaces de restauration actuels. Certains résidents ne sont pas toujours satisfaits du placement à table. Le Directeur indique que dans ce cas, il faut remonter l'information aux soignants car un groupe de professionnels est en charge de l'élaboration du plan de table ce qui est une tâche complexe où ils essaient de faire au mieux.

Certains résidents se plaignent de la climatisation dans la salle de restauration. Le Directeur indique que, en règle générale, la climatisation est démarrée avant le repas et stoppé en présence des résidents. Celle-ci ne reste allumée durant le repas que lors des vagues de fortes chaleurs. Dans ce cas, les résidents qui le souhaitent peuvent demander à ce que leur table soit décalée.

Les résidents sont satisfaits des prestations concernant la lingerie, le service technique, la distribution du journal et l'affichage des menus et plannings d'activités même si parfois, le menu affiché à l'entrée du restaurant est différent de celui annoncé. Le Directeur indique que des modifications de dernières minutes peuvent être mise en œuvre suite à un problème de livraison ou à la survenue d'une vague de chaleur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

Le président ***Le Directeur***

Mr Texier ***Mr Mischler***

EHPAD " BODIN GRANDMAISON"
79350 FAYE L'ABBESSE
LE DIRECTEUR